COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA C3PF ET DES BUDGETS ANNEXES – ANNEE 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
Le CFU est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

La présente note répond à cette obligation pour l'EPCI. Elle sera disponible sur le site internet de la C3PF.

Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2024, il est :

- établi en fin d'exercice comptable par l'EPCI.
- un bilan financier de l'EPCI qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- le rapprochement entre les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif et les réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- présenté formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :
- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

Précisions : Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.
Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :
- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- Elles sont équilibrées.

C3PF

I. La section de fonctionnement

1-1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

	Dépenses	Recettes
Réalisations 2024	9 628 297,63	10 218 581,00
Report exercice 2023		2 108 028,57
Résultat de l'exercice 2024		**2 698 311,94**

La C3PF pratique le rattachement des charges et des produits.

b*) Les dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services intercommunaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments intercommunaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin communautaire, aux taxes foncières payées par la C3PF, …
Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 832 404,92 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions inscrite au budget primitif de moins 315 329,08 €, grâce à une rationalisation des dépenses et une mise en concurrence quasi systématique des entreprises.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 1 658 027,05 € pour l'année 2024. Elles étaient de 1 466 187,41 € en 2023 et de 1 377 678,22 € en 2022.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux d'enlèvement des ordures ménagères et de la GEMAPI). Ces charges s'élèvent à 5 594 126,98 €.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 4 170,54 €. Elles étaient de 4 789,96 € en 2023.

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement

	CFU 2024	CFU 2023	Evolution €
Charges à caractère général 011)	832 404,92 €	660 485,47 €	171 919,45 €
Charges de personnel (012)	1 658 027,05 €	1 466 187,41 €	191 839,64 €
Atténuations de produits (014)	837 048,00 €	391 242,00 €	445 806,00 €
Autres charges de gestion courante (65)	5 594 126,98 €	6 581 421,90 €	-987 294,92 €
Charges financières (66)	4 170,54 €	4 789,96 €	-619,42 €
Charges exceptionnelles (67)	0,00 €	2 693,72 €	-2 693,72 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**8 925 777,49 €**	**9 106 820,46 €**	**-181 042,97 €**

c) les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :
- Les atténuations de charges (ex : remboursements de salaire par l'assurance maladie)
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de remboursement des charges de personnel consécutifs à des arrêts maladie remboursés par notre assureur et de la quote part salariés des tickets restaurants pour un montant global de 19 703,44 € en 2024. Il était de 25 973,56 € en 2023.

2) Les produits des services, du domaine et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- de remboursement des salaires chargés d'un agent mutualisé avec la commune de Viarmes : 8 785,52 €
- D'un partenariat avec 3 communes membres pour l'installation de ruches : 10 820,00 €

3) La fiscalité directe (chapitre 731)

Les taux d'imposition communaux sont :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 2,09 %
- Taxe foncière sur le bâti : 3,21 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 18,88 %
- Cotisation foncière des entreprises additionnelle : 3,88 %
- Cotisation foncière des entreprises de zone : 20,81 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 3,9 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la livraison / construction de nouvelles habitations ou encore rénovation/extension/valorisation d'habitations existantes (ex : piscines…).

	CFU 2024	CFU 2023
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	2 215 146,00 €	2 111 812,00 €
Variation en pourcentage	+ 4.89 % / 2023	
Variation en valeur	103 334,00 €/ 2023	

Le chapitre 731 regroupe également :

- La taxe enlèvement des ordures ménagères pour 4 313 335,00 €
- La taxe pour la gestion des milieux aquatique et pour la prévention des inondations (« gémapi ») pour 349 345,00 €
- Autres contributions directes pour 22 152,00 €

4) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes concernent la compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE de la part de l'Etat par prélèvement sur ses recettes de TVA.
Le montant pour 2024 est de 1 226 498,00 €

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui est décomposée en :

- dotation d'intercommunalité (268 000 €). Celle-ci évolue de + 60 122,00 € entre 2023 et 2024

dotation de compensation (585 725 €). Cette dernière comprend une compensation part salaire (antérieure à la suppression de l'ancienne taxe professionnelle) qui a dû être reversée aux communes membres de la C3PF pour un montant de 539 557,00 €.
Le chapitre 74 regroupe également :

- le FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement : 29 231,36 €
- diverses participations de l'Etat dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT) et de France Services : 120 000,00 €
- diverses compensations de l'Etat sur les bases de taxes foncières, la CVA et la CFE : 114 912,00 €

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des excédents des budgets annexes (principalement budget annexe du village d'entreprises Morantin à Chaumontel et du budget annexe PAE Orme) reversés au budget principal pour 237 500,00 €.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 1 411,80 €. Il correspond à l'annulation d'un mandat sur exercice antérieur.

Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement

	CFU 2024	CFU 2023	Evolution €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	2 108 028,00 €	2 626 266,84 €	-518 238,84 €
Atténuations de charges (013)	19 703,44 €	25 973,56 €	-6 270,12 €
Produits des services (70)	19 605,52 €	8 612,39 €	10 993,13 €
Impôts et taxes (73)	1 226 498,00 €	1 216 710,00 €	9 788,00 €
Fiscalité locale (731)	6 899 978,00 €	6 442 798,00 €	457 180,00 €
Dotations et participations (74)	1 187 612,73 €	527 059,30 €	660 553,43 €
Autres produits de gestion courante (75)	266 927,27 €	803 046,60 €	-536 119,33 €
Produits spécifiques (77)	1 411,80 €	0,00 €	1 411,80 €
TOTAL RECETTES REELLES	**11 729 764,76 €**	**11 650 466,69 €**	**79 298,07 €**

I. La section d'investissement

1-1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

	Dépenses	Recettes
Réalisations 2024	2 815 987,33	2 394 503,82
Report exercice 2023		924 859,74
Résultat de l'exercice 2024		**503 376,23**

Solde des RAR 2024 à reporter sur 2025 : 87 593,73 €.

b*) Les dépenses d'investissement*

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 83 333,32 € en 2024.
Pour mémoire, la C3PF a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès de la Caisse d'Epargne et la Banque Postale.
Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 587 500,04 €.

A noter que les budgets annexes de la C3PF comportent, pour certains, également des emprunts qui se décomposent comme suit :

- BA GENDARMERIE :
  3 emprunts à taux fixe et 1 à taux variable auprès du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne et de la Banque Postale.
  Le capital restant dû au 31/12/2024 est de 2 896 875,00 €.
  Le montant du remboursement du capital était de 232 500,00 €
- BA MORANTIN :
  1 emprunt à taux fixe auprès de la Caisse d'Epargne.
  Le capital restant dû au 31/12/2024 est de 128 534,84 €.
  Le montant du remboursement du capital était de 98 750,59 €.

2) Chapitres 204, 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- Versement d'un fond de concours à la commune de Villiers-le-Sec pour la restauration écologique de la mare : 20 000,00 €
- Travaux de voirie (rue de Rocquemont et rue Charles de Gaulle à Luzarches, rue de Villaines à

Maffliers/Montsoult, rue de la République et rue de Bertinval à Chaumontel) : 234 392,41 €

- Travaux de vidéo protection (adaptation de plusieurs points de visionnage par le passage en fibre optique, caméras pour accentuer la lutte contre les dépôts sauvages et remplacement de caméras hors services) : 265 831,94 €
- Divers matériels pour le fonctionnement des services (matériels des services techniques 13 043,86 €, matériel informatique 18 176,12 €, borne électrique 12 474,00) : 43 693,98 €
- Travaux au domaine de la motte : 85 410,00 €.

	CFU 2023	CFU 2024
DEPENSES INVESTISSEMENT		
Subventions d'investissement (13)	153 738,10	0,00
Immobilisations incorporelles (20)	85 479,23	1 128,00
Subventions d'Equipement versées (204)	145 720,00	20 000,00
Immobilisations corporelles (21)	950 030,88	540 246,15
Immobilisations en cours (23)	110 257,64	85 410,00
Autres immobilisations financières (27)		209 989,69
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT :	**1 445 225,85**	**856 773,84**
Emprunts et dettes assimilées (16 hors 16449)	83 333,32	83 333,32
TOTAL DEPENSES FINANCIERES :	**83 333,32**	**83 333,32**
TOTAL DEPENSES REELLES :	**1 528 559,17**	**940 107,16**

c) Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, et, si besoin, le capital des emprunts nouveaux.
Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 2 394 503,82 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles**
  - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 305 113,73 € (chapitre 13) qui émanent principalement de l'Etat, de la région, du département et de fonds de concours de communes membres de l'EPCI.
  - Du FCTVA pour 93 362,88 €
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 1 981 556,07 € comprenant les dotations aux amortissements et diverses opérations patrimoniales.

Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement

	CFU 2023	CFU 2024
Subventions investissement (13+21+23)	813 867,91 €	305 113,73 €
Autres immobilisations financières (27)		14 471,14 €
Emprunts et dettes assimilées (16 hors 16449)		
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT :	**813 867,91 €**	**319 584,87 €**
Dotations, fonds divers et réserves (10 hors 1068)	180 334,04 €	93 362,88 €
TOTAL RECETTES FINANCIERES :	**180 334,04 €**	**93 362,88 €**
TOTAL RECETTES REELLES :	**994 201,95 €**	**412 947,75 €**

BUDGETS ANNEXES

Le BP de la C3PF comprend 5 budgets annexes, 3 à caractère administratif (SPA) et 2 à caractère industriel et commercial (SPIC) :

- Gendarmerie (SPA)
- Tourisme (SPA)
- PAE de l'Orme (SPA)
- Morantin (SPIC)
- Tiers Lieu Inclusif (SPIC)

Il existe 4 types de recettes pour les budgets annexes :

- Loyers (Gendarmerie et Morantin) et récupération de charges locatives
- Taxe de Séjour (Tourisme)
- PAE de l'Orme (vente des terrains aménagés)
- Subventions (Tiers Lieu, Tourisme)

a) Une vue d'ensemble des CFU de chaque budget, en fonctionnement :

BA GENDARMERIE

L'exécution 2024 du budget annexe est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	716 900,10	400 545,66	316 354,44
Fonctionnement	460 800,12	150 270,66	310 529,46
Investissement	256 099,98	250 275,00	5 824,98

Les dépenses réelles de fonctionnement

	CFU 2024	CFU 2023	Evolution €
Dépenses de fonctionnement			
Charges à caractère général (011)	84 119,16 €	71 035,32 €	13 083,84 €
Autres charges de gestion courante (65)	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
Charges financières (66)	53 874,62 €	56 122,20 €	-2 247,58 €
Charges exceptionnelles (67)	0,00 €	44 069,97 €	-44 069,97 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**143 993,78 €**	**171 227,49 €**	**-27 233,71 €**

Les recettes réelles de fonctionnement

	CFU 2024	CFU 2023	Evolution €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Résultat de fonctionnement reporté (002)	18 321,00 €	112 980,65 €	-94 659,65 €
Autres produits de gestion courante (75)	460 800,11 €	330 840,85 €	129 959,26 €
TOTAL RECETTES REELLES	**479 121,11 €**	**443 821,50 €**	**35 299,61 €**

BA TOURISME

L'exécution 2024 du budget annexe est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	373 588,94	342 073,43	31 515,51
Fonctionnement	373 588,94	306 547,13	67 041,81
Investissement	0,00	35 526,30	-35 526,30

Les dépenses réelles de fonctionnement

	CFU 2024	CFU 2023	Evolution €
Dépenses de fonctionnement			
Charges à caractère général (011)	19 064,81 €	9 904,47 €	9 160,34 €
Atténuation de produits (014)	148 674,32 €	28 374,83 €	120 299,49 €
Autres charges de gestion courante (65)	138 808,00 €	135 000,00 €	3 808,00 €
Charges exceptionnelles (67)	0,00 €	9 624,05 €	-9 624,05 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**306 547,13 €**	**182 903,35 €**	**123 643,78 €**

L'évolution des « atténuations de produits » correspond au reversement d'une partie de la taxe de séjour à Ile de France Mobilité ayant instauré une taxe additionnelle de 200 % sur l'assiette de la taxe de séjour de la C3PF.

Les recettes réelles de fonctionnement

	CFU 2024	CFU 2023	Evolution €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	102 851,00 €	89 296,76 €	13 554,24 €
Fiscalité locale (731)	373 479,86 €	198 671,59 €	174 808,27 €
Dotations et participations (74)	73,25 €	0,00 €	73,25 €
Autres produits de gestion courante (75)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	**476 404,11 €**	**287 968,35 €**	**188 435,76 €**

L'augmentation de la fiscalité locale (taxe de séjour) correspond à la taxe additionnelle à la taxe de séjour instaurée par IDFM au 1er janvier 2024. Elle est de 200 % sur l'assiette de la taxe de séjour de la C3PF.

BA PAE ORME

L'exécution 2024 du budget annexe est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	920 506,77	1 046 541,53	-126 034,76
Fonctionnement	623 642,05	422 899,48	200 742,57
Investissement	296 864,72	623 642,05	-326 777,33

Les dépenses réelles de fonctionnement

	CFU 2024	CFU 2023	Evolution €
Charges à caractère général (011)	50 184,21 €	46 624,44 €	3 559,77 €
Autres charges de gestion courante (65)	285 765,24 €	720 000,00 €	-434 234,76 €
Charges financières (66)	0,00 €	96,28 €	-96,28 €
Charges spécifiques (67)	75,00 €	0,00 €	75,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**336 024,45 €**	**766 720,72 €**	**-430 771,27 €**

Les recettes réelles de fonctionnement

	CFU 2024	CFU 2023	Evolution €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	171 728,00 €	583 580,07 €	-411 852,07 €
Produits et services du patrimoine, du domaine et ventes diverses (70)	0,00 €	494 640,00 €	-494 640,00 €
Autres produits de gestion courante (75)	0,00 €	65 068,27 €	-65 068,27 €
TOTAL RECETTES REELLES	**171 728,00 €**	**1 143 288,34 €**	**-971 560,34 €**

BA MORANTIN

L'exécution 2024 du budget annexe est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	762 922,69	601 680,80	161 241,89
Fonctionnement	652 624,40	320 529,73	332 094,67
Investissement	110 298,29	281 151,07	-170 852,78

Les dépenses réelles de fonctionnement

	CFU 2024	CFU 2023	Evolution €
Charges à caractère général (011)	107 405,28 €	105 781,36 €	1 623,92 €
Autres charges de gestion courante (65)	9 174,42 €	0,00 €	9 174,42 €
Charges financières (66)	6 521,68 €	13 141,34 €	-6 619,66 €
Charges exceptionnelles (67)	77 534,47 €	75 930,45 €	1 604,02 €
Dotations aux provisions (68)	20 000,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	**220 635,85 €**	**194 853,15 €**	**5 782,70 €**

Les recettes réelles de fonctionnement

	CA 2024 prévisionnel	CA 2023	Evolution €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	895 490,00 €	454 664,09 €	440 825,91 €
Produits des services (70)	388 778,17 €	372 867,31 €	15 910,86 €
Autres produits de gestion courante (75)	91 296,15 €	194 733,73 €	-103 437,58 €
Produits exceptionnels (77 hors 775)	8,99 €	0,01 €	8,98 €
TOTAL RECETTES REELLES	**1 375 573,31 €**	**1 022 265,14 €**	**353 308,17 €**

BA TIERS LIEU INCLUSIF

L'exécution 2024 du budget annexe est arrêté comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	796 658,73	194 862,25	601 796,48
Fonctionnement	0,73	7 993,32	-7 992,59
Investissement	796 658,00	186 868,93	609 789,07

Les dépenses réelles de fonctionnement

	CFU 2024	CFU 2023	Evolution €
Charges à caractère général 011)	7 993,32 €	720,00 €	7 273,32 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**7 993,32 €**	**720,00 €**	**7 273,32 €**

Les recettes réelles de fonctionnement

	CFU 2024	CFU 2023	Evolution €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	702 623,00 €		702 623,00 €
Autres produits de gestion courante (75)	0,73 €	1,00 €	-0,27 €
Produits spécifiques (77)	0,00 €	1 500 000,00 €	
TOTAL RECETTES REELLES	**702 623,73 €**	**1 500 001,00 €**	**702 622,73 €**

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement des CFU de chaque budget :

BA GENDARMERIE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Réalisations 2024	Réalisations 2023
21 - Immobilisations corporelles	17 775,00 €	4 630,60 €
16 - Emprunts et dettes	232 500,00 €	232 500,00 €
TOTAL	**250 275,00 €**	**237 130,60 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Réalisations 2024	Réalisations 2023
1068 - excédents capitalisé	249 823,00 €	226 164,01 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	6 276,88 €	4 449,62 €
TOTAL	**256 099,88 €**	**230 613,63 €**

Les dépenses d'investissement concernent principalement le remboursement du capital d'emprunt.
Les ressources sont une affectation des excédents pour compenser le déficit d'investissement.

BA TOURISME

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Réalisations 2024	Réalisations 2023
21 - Immobilisations corporelles	35 526,30 €	0,00 €
TOTAL	**35 526,30 €**	**0,00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Réalisations 2024	Réalisations 2023
13 - Subventions d'équipements	0,00 €	27 453,50 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 214,00 €
TOTAL	**0,00 €**	**29 667,50 €**

Les dépenses d'investissement 2024 consistent en un acompte pour l'acquisition du véhicule itinérant.
La recette 2024 est un acompte du département du Val d'Oise pour le financement dudit véhicule.

BA PAE ORME

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Réalisations 2024	Réalisations 2023
16 - Emprunts et dettes	0,00 €	125 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	623 642,05 €	86 875,03 €
TOTAL	**623 642,05 €**	**211 875,03 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Réalisations 2024	Réalisations 2023
16 - Emprunts et dettes	209 989,69 €	
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	86 875,03 €	291 714,95 €
TOTAL	**296 864,72 €**	**291 714,95 €**

S'agissant d'un budget de zone, les dépenses et recettes concernent principalement des opérations d'ordre.
Les opérations de transfert portent sur des ajustements nécessaires suite à des erreurs comptables.

BA MORANTIN

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Réalisations 2024	Réalisations 2023
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	17 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	9 588,08 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes	98 750,59 €	98 088,01 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	172 812,40 €	172 812,40 €
TOTAL	**281 151,07 €**	**288 400,41 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Réalisations 2024	Réalisations 2023
10 - Dotations, fonds divers	7 561,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 861,91 €	2 279,57 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	99 893,88 €	97 172,71 €
21 - Immobilisations corporelles	981,50 €	0,00 €
TOTAL	**110 298,29 €**	**99 452,28 €**

Les dépenses d'investissement sont le remboursement du capital et l'amortissement des subventions perçues lors de la construction du Village Morantin.
Les recettes portent sur des cautions et / ou révision de cautions afférentes à la location des locaux, ainsi que l'amortissement des biens acquis et de la construction du bâtiment.

BA TIERS LIEU INCLUSIF

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Réalisations 2024	Réalisations 2023
20 - Immobilisations incorporelles	4 560,00 €	3 560,00 €
21 - Immobilisations corporelles	91 119,93 €	739 860,00 €
23 - Immobilisations en cours	91 499,00 €	13 990,00 €
TOTAL	**187 178,93 €**	**757 410,00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Réalisations 2024	Réalisations 2023
10 - Dotations, fonds divers	796 658,00 €	0,00 €
TOTAL	**796 658,00 €**	**0,00 €**

Les dépenses d'investissement concernent l'acquisition d'un terrain et les frais afférents.
La recette d'investissement porte sur le prélèvement des excédents de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.